

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 20 décembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal

19

en exercice

19

Nombre de

présents

11

Nombre de votants

13

Date de la
convocation

16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole- Madame BIGOT Marie- Pierre- Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) – Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

**2022 12 117 Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) – demande de subvention
2023 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'ETAT**

Monsieur le Maire expose que le dispositif DETR 2023 met en avant certaines catégories d'opérations dites prioritaires. La « Sécurité des personnes et des biens » et plus précisément la thématique sécurité incendie y figure.

Il rappelle que le schéma directeur de DECI confié à la RESE est finalisé. Le montant prévisionnel global des travaux (acquisition des terrains non comprise) s'établit à 199 000 € HT.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Service d'Incendie et de Secours.

Il propose que les opérations retenues dans le cadre du schéma DECI soient échelonnées sur plusieurs années. Les dossiers de demande de subventions seraient déposés selon le même rythme.

Pour l'année 2023, pourraient être retenus deux villages présentant des enjeux particuliers en termes de projets de construction : Dercie et Souhe.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 %.

Le montant des travaux s'élève à 23 658.46 € HT (devis établi par la RESE) et correspond à l'aménagement d'une citerne de 120 m3 par village.

Il précise que le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement de deux bâches de 120 m3	23 658.46	Autofinancement	9 464.46
		DETR ETAT	9 463.00
		Conseil Départemental	4 731.00
Total	23 658.46	Total	23 658.46

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Dit que cette opération sera inscrite au budget 2023

- Sollicite une aide de l'Etat selon les modalités exposées ci- dessus

AR Prefecture

017-211701859-20221220-2022_12_117-DE

Reçu Le 26/12/2022

Dit que le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement de deux bâches de 120 m3	23 658.46	Autofinancement	9 464.46
		DETR ETAT	9 463.00
		Conseil Départemental	4 731.00
Total	23 658.46	Total	23 658.46

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 22 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le :

Transmis au Représentant de l'Etat le :

26/12/2022
26/12/2022